DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ConfluenceFR0010184523 – Part C
OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE
SULLY PATRIMOINE GESTION
Site web de l'initiateur du PRIIP : www.sully-patrimoine-gestion.com ou appeler le 01 58 05 45 67 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de SULLY PATRIMOINE GESTION en ce qui concerne ce document d'information clés.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SULLY PATRIMOINE GESTION MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 20/09/2002 sous le numéro GP02020 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 24/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT
OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE :
Il a été agréé le 29/04/2005 et créé le 29/04/2005 pour une durée de 99 ans sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

OBJECTIFS

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
L'OPCVM a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à 5 % par an, tout en visant un profil de risque plus faible que celui des principaux indices actions européens et américains, grâce à une gestion dynamique de la poche de liquidités et d'éventuelles couvertures, sans garantie d'atteinte de cet objectif.
Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion investit en actions de sociétés cotées sur les marchés européens et américains avec une exposition actions pouvant varier de 0 % à 100 % de l'actif net selon les anticipations du gérant, cette exposition pouvant être partiellement couverte au moyen d'instruments financiers à terme.
Le fonds peut également investir :

- jusqu'à 50 % en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 50 % en obligations, y compris en obligations convertibles
- jusqu'à 10 % en parts ou actions d'OPCVM ou ETF.
- L'OPCVM peut être exposé aux actions de toutes capitalisations (grandes, moyennes et petites). L'exposition aux petites et moyennes capitalisations (capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros) est limitée à 20 % de l'actif net.
- L'OPCVM peut être exposé aux marchés hors OCDE dans la limite de 50 % de l'actif net, dont une exposition aux pays émergents pouvant atteindre 20 % de l'actif net.L'OPCVM peut recourir à des instruments financiers à terme (futures, options) à des fins d'exposition ou de couverture. L'engagement global peut atteindre 120 % de l'actif net.

L'exposition :

- aux pays hors OCDE est limitée à 50 % de l'actif net ;
- au risque de change hors euro est limitée à 50 % ;

Cette stratégie comporte un risque de perte en capital.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA)
Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
Conseillers : Ampère : La Société de Gestion peut recourir aux services de la société Ampère, agissant en qualité d'agent lié et de conseil en investissement. A ce titre, Ampère intervient notamment dans l'identification d'opportunités d'investissement, la réalisation d'analyses financières et l'émission de recommandations. Ampère ne dispose d'aucun pouvoir de décision ni de gestion et n'intervient en aucun cas dans la prise de décision d'investissement. La Société de Gestion conserve en toutes circonstances l'entière responsabilité des décisions d'investissement, de la gestion des risques et du respect des exigences réglementaires. Elle procède systématiquement à une analyse interne indépendante des recommandations émises par Ampère avant toute décision d'investissement. Chaque étape du processus d'investissement fait l'objet d'une documentation et d'une traçabilité adéquates permettant de démontrer la substance de la gestion. Des dispositifs de gestion des conflits d'intérêts sont mis en place afin d'identifier, prévenir et, le cas échéant, gérer les situations de conflits pouvant résulter de cette relation, dans l'intérêt exclusif des porteurs. La Société de Gestion conserve à tout moment la maîtrise du processus d'investissement et des décisions associées. L'intervention d'Ampère s'inscrit strictement dans un rôle de conseil et ne saurait être assimilée à une délégation de gestion.
Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.
La valeur liquidative est disponible sur www.sully-patrimoine-gestion.com ou auprès de la société de gestion.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Tous souscripteurs
Le fonds convient à des investisseurs institutionnels ou à des personnes physiques souhaitant placer une part de leurs actifs dans un portefeuille diversifié sur les marchés d'actions et de taux, dans une perspective d'investissement à moyen et long terme, tout en sachant apprécier les risques inhérents à ces placements.
Le fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.
Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.
Les parts de cet OPCVM n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts/actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée.
Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.
Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — **Risque le plus élevé**

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est « une classe de risque entre basse et moyenne ». Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « entre faible et moyen » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « peu probable » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.
Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque supérieur de défaillance, et peuvent varier plus fortement.
Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.
Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti.** **Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 890 EUR**	**6 260 EUR**
	Rendement annuel moyen	-31,05%	-8,95%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 490 EUR**	**8 790 EUR**
	Rendement annuel moyen	-25,15%	-2,56%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 270 EUR**	**10 610 EUR**
	Rendement annuel moyen	2,67%	1,20%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**14 850 EUR**	**14 400 EUR**
	Rendement annuel moyen	48,50%	7,56%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2017 et octobre 2022.Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2020 et novembre 2025.Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2025.Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds.

QUE SE PASSE-T-IL SI SULLY PATRIMOINE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Sully Patrimoine Gestion. En cas de défaillance de Sully Patrimoine Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	359 EUR	2 046 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,59%	3,63% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,83% avant déduction des coûts et de 1,20% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée	0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.4% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	340 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	10 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans
Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.
Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans.
Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.
Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

SULLY PATRIMOINE GESTION informe sa Clientèle qu'elle met en oeuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de SULLY PATRIMOINE GESTION au 73 Bd Haussmann, 75008 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.sully-patrimoine-gestion.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.sully-patrimoine-gestion.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

SULLY PATRIMOINE GESTION - 73 Bd Haussmann - 75008 - Paris
Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse www.sully-patrimoine-gestion.com.
La responsabilité de SULLY PATRIMOINE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.